

«La priorité aux données sensibles»

« CAMILLE BESSE ET MAGALIE GOUMAZ

Numérisation » La pandémie et l'essor des applications de traçage ou le récent certificat Covid suisse ont remis le sujet de la protection des données au cœur des préoccupations citoyennes. Tandis que le recours à des services numériques gourmands en données personnelles se généralise (WhatsApp, Facebook), les administrations s'emploient, elles aussi, à la numérisation de leurs services.

Préposée cantonale à la protection des données, Florence Henguely conseille et accompagne, avec le soutien de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données, les différents organes du canton dans leur déploiement de solutions numériques et veille notamment au respect du cadre légal.

Quel impact a eu la pandémie sur votre mission de protection des données?

Florence Henguely: Il nous a fallu être très réactifs et travailler avec beaucoup de pragmatisme. Nos conseils ont été largement sollicités, notamment dans le cadre du déploiement d'outils de travail à distance. Le recours à des solutions numériques pour l'enseignement à domicile a, par exemple, soulevé des inquiétudes de la part des parents et professeurs. C'est devenu un enjeu central pour nous d'expliquer quelles données étaient traitées et dans quel but.

Que pensez-vous des applications de type Ok-resto ou Ok-visit?

Dans les exemples cités, ce sont d'abord des sociétés privées qui développent des solutions pour d'autres acteurs privés, les restaurateurs. Nous sommes concernés, mais uniquement lorsque ces informations sont récupérées par l'Etat, en l'occurrence ici par le biais du médecin cantonal. Nous n'avons pas directement autorité sur le développement de ces outils, car les règles qui s'appliquent pour le traitement des données diffèrent de celles en vigueur au sein des organes publics. C'est le préposé fédéral à la protection des données qui est compétent en la matière. De manière générale, nous sommes particulièrement vigilants lorsque des outils sont utilisés dans l'administration.

Quels sont les risques encourus par ces données traitées en ligne



Florence Henguely sensibilise également son entourage à la protection des données. Charly Rappo

FRITURE SUR LA LIGNE AVEC L'ADMINISTRATION CANTONALE

C'est ce qui s'appelle laver son linge sale en public. Ce printemps, le Conseil d'Etat a en effet officiellement réagi au rapport d'activité de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD), plus spécialement la partie concernant la protection des données. Il a adressé au Grand Conseil, chargé de prendre acte dudit rapport, une lettre d'accompagnement afin d'exprimer son désaccord sur quelques points. Cette lettre parle d'une collaboration difficile, de

prises de position procédurières ou encore d'exigences disproportionnées de la part de l'ATPrD.

Au moment de prendre acte du rapport en juin, les députés n'ont pas manqué de taper sur les doigts du Conseil d'Etat en parlant «d'enfantillages». Pour le socialiste Grégoire Kubski, il s'agit d'un «manque de retenue inadéquat et indigne des standards auxquels on s'attend». Pour le centriste André Schönenweid, «cette lettre de re-

vanche n'a pas sa place dans nos débats». Et le député d'inviter les deux autorités à renouer le dialogue.

Au nom du Conseil d'Etat, Didier Castella s'est voulu rassurant. «Il n'y a pas de problème. Nous nous entendons bien. Mais l'administration se sent parfois défiée et nous avons voulu transmettre ses préoccupations», a-t-il expliqué aux députés. De son côté, la préposée Florence Henguely ne souhaite pas commenter cet épisode. **MAGALIE GOUMAZ**

et sur quels aspects s'exerce votre vigilance?

Nous veillons avant tout au respect du cadre légal, qui précise notamment que les données collectées doivent être hébergées dans un état sûr. Les modifications constantes des paramètres et les mises à jour posent par exemple des difficultés. Chaque nouvelle fonctionnalité apportée à une prestation administrative en ligne doit être conforme aux bases légales, ce qui peut impliquer de revoir les termes du contrat passé avec le prestataire. Il faut aussi s'assurer que les données nécessaires au fonctionnement du service restent disponibles sur la durée ou au contraire soient détruites, si leurs usages ne sont plus requis.

L'objectif de numériser les services de l'administration cantonale que s'est fixé le canton de Fribourg, c'est un cauchemar pour vous?

C'est certain que ce projet, initié en 2017 déjà, demande un gros travail d'adaptation des bases légales, puisque tout traitement de données au sein de l'administration doit être encadré par une loi, mais c'est surtout une collaboration interdisciplinaire. En effet, de nombreuses prestations impliquent des traitements de données au niveau suisse et pas uniquement fribourgeois et des processus adaptés et différenciés en fonction des entités publiques ou privées concernées. Heureusement, la collaboration entre les préposés cantonaux et le préposé fédéral est très bonne.

Vos remarques sont-elles toujours suivies, souvent, parfois ou rarement?

Dans la grande majorité des cas, nous sommes entendus. Au-delà du rôle de conseil, nous avons aussi la compétence de rendre des recommandations, voire de faire recours auprès du

Tribunal cantonal. En 2020, nous avons travaillé de manière pragmatique et n'avons pas eu besoin d'aller jusqu'à-là.

La révision de la loi cantonale est en cours et celle de la loi fédérale vient d'être récemment approuvée. Votre rôle va-t-il changer?

Dans le texte fédéral, la mission du préposé évolue notamment vers un pouvoir décisionnel. La loi cantonale ira probablement dans le même sens, mais c'est au législateur de décider. Il y aura certainement des débats au parlement. En tous les cas, de nouvelles tâches vont nous échoir, il faudra bien entendu prioriser les dossiers. C'est ce que nous faisons par ailleurs déjà en traitant notamment d'abord les dossiers contenant des données à caractère plus sensible, dans les domaines de la santé et de la religion par exemple.

«Il est difficile de se représenter les risques»

Florence Henguely

La popularité des réseaux sociaux ou des applications de messagerie instantanée ne cesse de croître. Pensez-vous que les citoyens ont renoncé à protéger leurs données?

Toutes les personnes n'ont pas les mêmes affinités et les mêmes connaissances à ce sujet. Même si ces applications demandent toujours le consentement à l'utilisateur, il est difficile de se représenter les risques. Je me suis récemment personnellement confrontée à la question, en voulant préparer un diaporama surprise pour un anniversaire, et j'ai dû peser les intérêts. Comment puis-je protéger les données sensibles de mon amie, alors que je les communique sans son consentement préalable? Finalement, j'ai pris la responsabilité de transférer les images via un canal sécurisé, puisque j'étais sûre que le résultat serait approuvé. Les conséquences sont toutefois réelles, aussi dans le milieu professionnel. Par exemple il est risqué de publier un statut explicite sur WhatsApp alors que l'on est en congé-maladie. Il existe toutefois des moyens techniques pour séparer les données professionnelles des données privées et cela fait partie de nos missions de sensibiliser à ces questions. »